

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois de février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjointes,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Sébastien ATRUX-TALLAU, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Grégory BAERT, Mme Claire BARRIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM Stéphane FAURE-HUDRY, Stéphane BESSON, Mme Élixa DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 20 février 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 23

Secrétaire : M. Rodolphe PALACIOS, Conseiller municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==0000==--

N° 2026/026 RÉSIDENCE LES VERNAIES - BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ HALPADES -PROLONGATION

La société HALPADES prévoit la réhabilitation de la résidence des Vernaies, sise 4, rue du Fier, à l'arrière du Centre de Secours. Elle comporte 6 logements.

Les travaux prévus sont essentiellement des travaux d'amélioration énergétique du bâtiment qui visent principalement à traiter l'enveloppe du bâtiment et changer le mode de chauffage actuellement au fioul pour mettre en place une pompe à chaleur air/eau. Le DPE du bâtiment ainsi passera de E à C.

Le montant de travaux de l'ordre de 66k€/logement.

Cette résidence fait l'objet d'un bail emphytéotique entre la Commune et la société Halpades, conclu en 1991 pour une durée de 55 ans et qui s'achève donc en 2046.

Ce projet de réhabilitation amène Halpades à souscrire des prêts qui vont au-delà de la date de fin du bail emphytéotique. Aussi ils sollicitent la Commune pour prévoir une prolongation de 44 ans soit jusqu'en 2090.

La totalité des frais de notaire seront pris en charge par la société Halpades.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la prolongation du bail emphytéotique pour une durée de 44 ans, soit jusqu'au 16 avril 2090.
- **PRÉCISE** que les autres dispositions du bail emphytéotique sont inchangées.

.../...

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 10/03/2026

ID : 074-217402809-20260226-CM26026-DE

S²LOW

- DIT qu'Halpades aura à sa charge la totalité des frais d'actes.
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant de signer tous les documents relatifs à cette prolongation de bail.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 2 mars 2026

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Rodolphe PALACIOS

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 6 MARS 2026 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 10 MARS 2026

THÔNES, le 10 MARS 2026

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

